Le droit de reprise

Intention pédagogique

Réfléchir et actualiser le concept de droit de reprise en lien avec la valeur de justice

Aspect(s) de l'évaluation traité(s)

Valeur de justice

Degré d'appropriation de votre équipe

Équipe qui se questionne sur la cohérence au regard de l'interprétation de la valeur de justice et du droit de reprise

Ordre(s) d'enseignement ciblé(s)

Primaire et secondaire

Personnel ciblé

- Tout le personnel de votre école peut participer à cette activité, elle est cependant moins pertinente pour le préscolaire. Aucune modalité spécifique à prévoir pour les enseignants d'éducation physique ou des arts.
- Convient à tout type d'école ou de classe (ordinaire, adaptation scolaire (programme régulier ou autre) et accueil.

Prérequis

Aucun

Description

1. Présenter l'image prévue dans la section Matériel (Image : Ça y est monsieur, j'ai compris ! Trop tard, j'ai déjà mis ta note)
2. Pendant que l'image est affichée, lire le texte suivant :
   À la page 9 de la politique d'évaluation, il est écrit : Pour servir la justice, le droit de reprise et le droit d'appel sont reconnus aux élèves. Cependant, il appartient aux milieux scolaires de décider des modalités d'application de ces droits en tenant compte de leurs contraintes organisationnelles. En plus, de respecter les droits, une évaluation juste fait appel à deux valeurs qui sont, en quelque sorte, des conditions de son application, soit l'égalité et l'équité.

   Une pratique d'évaluation basée sur un jugement global n'a pas vraiment à tenir compte de cet aspect car le jugement de l'enseignant se construit au gré des traces pertinentes que lui fournit l'élève. Dans ce contexte, le nombre de traces n'est pas vraiment important mais c'est plutôt la qualité de celles-ci qui compte.

   Toutefois, dans un contexte de cumul de notes, comment s'articulerait cette évaluation qui pardonne ?

3. Exposer, s'il y en a, les règles de l'école au regard du droit de reprise et questionner : « avons-nous adopté une posture d'une évaluation qui pardonne ? ».

4. En équipe, sur une affiche, les participants énumèrent les éléments qui vont dans ce sens.

5. Puis, ceux qui vont en sens contraire.

6. Chaque équipe propose des conditions d'une démarche d'évaluation qui pardonne en spécifiant les conditions de celle-ci qui respectent le concept d'égalité, c'est-à-dire que les attentes demeurent les mêmes pour tous, et le concept d'équité, c'est-à-dire que tous les élèves sont différents, et qu'ils ne sont pas nécessairement au maximum de leur forme tous au même temps.

7. Le comité pédagogique existant ou nouvellement constitué, serait mis à contribution afin d'élaborer les conditions de reprise pour l'école, en acceptant les propositions telles quelles, ou en retournant auprès de l'équipe avec de nouvelles propositions.

Matériel nécessaire

Image : Ça y est monsieur, j'ai compris ! Trop tard, j'ai déjà mis ta note

Les règles de l'école au regard du droit de reprise.

Durée de l'animation

Environ 1 h- 1 h 30

Taille du groupe

Sans importance